

CHARTRE

POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET L'ALIMENTATION DURABLE



Co-écrite, cette charte est le fruit d'un travail partenarial conduit depuis 2015.

Son but : confirmer un cap commun et la volonté de chacun d'inclure l'agroécologie et l'alimentation durable dans ses actions !

CAP

L'agroécologie est un ensemble de pratiques, une science et un art réconciliant l'écologie et l'agronomie, l'humanité et toute forme de vie. Elle considère le respect de la terre nourricière et de la souveraineté alimentaire des populations sur le territoire.

L'alimentation durable

« Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ».

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2010).

ENGAGEMENTS

Démarche de transition

La volonté commune d'engager le territoire vers un système agroécologique et alimentaire durable impose des changements à tous les niveaux.

Économie circulaire

Agroécologie et alimentation sont au cœur de l'économie circulaire. Ce modèle économe et responsable se base sur la production locale, le développement des circuits d'approvisionnement de proximité et induit le recyclage des déchets.

Production responsable

L'agroécologie encourage l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie de façon à tendre vers la sobriété et à respecter la biodiversité et la vie des sols. Les méthodes de culture limitent au maximum les intrants. Les semences adaptées au territoire sont privilégiées.

Approvisionnement durable

Un approvisionnement de proximité et la mise en place de circuits courts induisent une meilleure traçabilité des produits alimentaires. La mise en avant des productions locales favorise l'économie locale et tend à limiter l'impact environnemental.

Consom'Action

Le consommateur est le moteur des changements du système alimentaire. Il privilégie les produits locaux, de saison, issus d'une agriculture responsable. Sa consommation responsable le rend

attentif à la rémunération juste et solidaire des producteurs.

Transmission des savoirs

La transmission horizontale, le partage et l'expérimentation sont des clés de réussite de cette transition. Chacun peut être porteur d'innovation !

Démocratie alimentaire

La démocratie alimentaire, c'est le projet de mettre les citoyens au cœur des décisions concernant l'alimentation dans leur territoire. Elle vise un accès juste à une nourriture saine et de qualité en favorisant la transparence et la coopération. En impliquant l'ensemble des acteurs, la démocratie alimentaire contribue à construire un système résilient, respectueux de l'environnement et adapté aux besoins locaux.

Justice alimentaire

C'est l'ambition de permettre à chacun d'avoir accès à une nourriture saine, abordable et produite de manière durable. La justice alimentaire vise à réduire les inégalités en matière d'accès aux ressources alimentaires et à garantir que tous, sans discrimination, puissent se nourrir correctement.

La présente Charte a vocation à être signée par les acteurs de l'écosystème agroécologique et alimentaire local souhaitant s'engager dans une démarche de progrès selon les termes décrits ci-dessus.

Le signataire

